



1. Fonctionnement de l'AD

La séance s'ouvre sur les remerciements chaleureux du bureau de l'AD à tous les membres du Conseil représentatif (CR) qui ont œuvré ces dernières années. A partir de ce jour, l'AD remplace le CR.

L'AD demande à la majorité des votes une séance déchargée supplémentaire (au lieu des 3 prévues), ce qui porte à 4 le nombre d'assemblées sur l'année scolaire (elles seront en principe organisées en novembre – janvier – mars – mai ; 2 déchargées ; 2 le soir).

2. Retour sur le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire

Discussion en 11 groupes (de 10 personnes environ chacun) sur la base du questionnaire express adressé aux établissements.

Remplacements :

La suppression du répondeur est au mieux incompréhensible, au pire inadmissible ! Cela représente une charge de travail pour les enseignants.

Le remplacement des MS est très problématique, il n'y a pas d'information sur les procédures, la liste des gens disponibles n'est pas claire, c'est trop compliqué.

Le SEREP ne répond pas, est occupé.

Les directives pour la procédure est différente selon les établissements, à uniformiser !

TTC dans les établissements :

Il y a une grande disparité de gestion d'un établissement à l'autre, (dépend du DIR-E) sur les plans financiers, des TTC, des relations avec le DIR-E, du management du DIR-E, etc.

Les temps de travail en commun sont démultipliés ! Pas de diminution malgré la présence du DIR-E. Les MS qui doivent les faire dans tous les établissements où ils travaillent : ça fait beaucoup!

Ils sont ou pédagogiques ou administratifs, à clarifier! En tout cas, il y a trop d'administratif, pas assez de pédagogique. Certains DIR-E disent ne pas devoir prendre en charge les aspects pédagogiques de la vie de l'établissement. Et en même temps, beaucoup d'administratif est reporté sur les enseignants, alors que le DIR-E devrait décharger les enseignants de ces tâches.

Qui doit les organiser?

Il y a de l'intérêt à avoir des TTC avec tout l'établissement.

L'évaluation du DIR-E :

Elle dépend de la compréhension du cahier des charges du DIR-E. Parfois le DIR-E délègue beaucoup, cela donne l'impression qu'il manque de FC par rapport à certains points. Il faudrait une meilleure définition des tâches du DIR-E, qui ne sont pas comprises de la même manière dans tous les établissements. Quels rôles doivent-ils assumer ? Les comptes ? Il y a des différences entre établissements. L'utilisation des budgets n'est pas transparente, cela dépend des DIR-E.

Certains font des visites sans préavis...?!?

Il ne fait pas le travail des RE, ne prend pas plus de décisions qu'un inspecteur, aucun avantage ! Il envoie beaucoup de mails, mais n'est pas plus présent, perte de la relation humaine. Certains DIR-E sont peu disponibles, manifestent peu d'écoute aux demandes.

L'évaluation des enseignants par les DIR-E est parfois OK, parfois moins !

On aimerait plus de transparence sur le cahier des charges du DIR-E, pouvoir estimer leur fonctionnement en général ; l'évaluation à 360 degrés est indispensable.

Les défraiements sont variables, est-ce au bon vouloir du DIR-E ? Plus de transparence ! Les infos sont filtrées par les DIR-E, ils disent ce qu'ils veulent.

Sont-ils compétents pour évaluer les enseignants ?

Certains enseignants ont plus d'influence auprès des DIR-E (ils se connaissent d'avant, ou étaient RE ou MP dans l'école, etc.), quelle équité de traitement ?

Maîtres adjoints :

La mise en place des MA était confuse à la rentrée vu l'absence de mandat ; difficile de l'organiser maintenant. Les postes ne sont pas pourvus, peut-être que si les établissements

avaient été informés en juin, comme cela était pourtant prévu, la désignation des MA aurait été mieux anticipée. Une fois nommé, il est difficile de refuser les tâches confiées par le DIR-E. Fonction trop mal définie, beaucoup de secrétariat, disparité d'un établissement à l'autre, fonction mal valorisée.

Ils doivent être représentatifs de l'équipe et donc pas nommés par le DIR-E. Le choix des MA est différent d'un établissement à l'autre.

Les MS :

Ils ont été chargés de tellement de tâches qu'ils n'ont pas eu le temps de préparer leur classe.

Les indemnités de four ne sont pas clairement établies.

Il y a trop peu de temps pour la DE par rapport à avant. La division spécialisée n'a pas été prévue dans leur redéploiement, c'est triste ! Il manque des MS.

Si les MS doivent suivre la FC avec l'équipe enseignante, que leur reste-t-il pour leur FC spécifique ?

Disparités dans le fonctionnement avec les MS en général.

Formation continue :

C'est la gabegie. Dans certains établissements, il y a statu quo, dans d'autres, on doit faire quelque chose lié au projet. Est-ce que les 14 périodes servent à écrire le projet ou pas ? Pourquoi ne pas avoir des décharges pour écrire le projet ? Parfois c'est imposé, parfois c'est un choix d'équipe, parfois c'est le silence. Quand c'est imposé, le projet d'école tombe à l'eau...

Divers :

En cas de dysfonctionnement du DIR-E, quel est la voie de recours possible pour les équipes? Quel est le rôle de l'observatoire par rapport au DIR-E ?

Différencier le travail en équipe: quand l'équipe a un projet, 14 périodes pour le projet, c'est trop, mais ça peut être nécessaire s'il n'y a pas de projet préalable.

Les établissements manquent de repères communs pour pouvoir savoir ce qu'il faut faire.

ETIDEP : les directives risquent de changer, il faudra donc y aller tout le temps ?!? On passe beaucoup de temps à chercher sans forcément trouver la directive idoine.

Le budget de l'enseignement spécialisé est limité, ça fait souci !

Il manque des GNT.

Certaines petites écoles sont "mangées" par des grandes et doivent suivre les décisions des grandes écoles.

On a de moins en moins de temps pour s'occuper de la classe.

Résultats du sondage: un premier dépouillement ! (effectué en séance ; les chiffres sont indicatifs à ce stade et seront vérifiés et, au besoin, corrigés, complétés, etc.)

Bertrand : 12 établissements sur 18

Le SEREP ne fonctionne plus, trop d'administratif par rapport au pédagogique, surcharge de travail, les enseignants sont déçus que la FC soit consacrée au projet au détriment des besoins des enseignants.

Propositions : des RE et MP à la place des DIR-E !, moins d'effectifs en classe, des secrétaires plutôt que des MA.

Moyenne de la région : 3

Vuillonex : 13 établissements sur 19

Mêmes problématiques que Bertrand, les études surveillées ont été mal présentées, les regroupements d'école pour fonder les établissements ont été mal pensés.

Propositions : clarifier les rôles respectifs, diminuer la charge de travail, communication à améliorer, prendre en considération les acquis de l'équipe.

Moyenne de la région : 3

Geisendorf 2 : 12 établissements sur 17

Mêmes problématiques que les autres régions.

Propositions: clarifier les rôles, rétablir la communication, clarifier les montants de l'enveloppe.

Moyenne de la région : 4

Geisendorf 1 : 13 établissements sur 18

Mêmes problématiques que les autres régions.

Propositions : clarification des rôles, communication plus claire.

Moyenne de la région : 4

Thônex : 14 établissements sur 19

Mêmes problématiques que les autres régions

Propositions : rôles à distribuer plus clairs, SEREP à revoir, moins de TTC.

Moyenne de la région : 4

Moyenne cantonale : 3,8

Conclusion de ce point :

Le Comité va se saisir de ces données pour en faire une synthèse. Ce sont des infos utiles pour notre action dans les commissions avec la DGEP. Le bureau fait aussi une proposition de constitution d'un groupe de travail pour exploiter ces données ; une dizaine de collègues s'annonce pour y participer (*décision prise hors séance : une 1^{ère} séance aura lieu le 21 novembre a-m à la SPG*).

Il faut continuer à résister, de ne pas tout prendre pour argent comptant (exemple la FC, les MA, l'évaluation des DIR-E, etc.). Il y a des marges de manœuvre possibles pour chacun de ces points.

Les éléments de ce point de situation seront livrés à l'observatoire.

3. Réorganisation de l'enseignement spécialisé

Une résolution est présentée à l'AD. Elle est assez longue (3 pages) parce qu'elle contient des éléments retenus depuis longtemps en espérant une concertation correcte sur cet énorme chantier. Elle n'est pas exhaustive, mais elle fait un tour du sujet assez important. Depuis plus d'une année, on ne voit rien venir, il était temps pour la SPG de réagir et de mettre par écrit une position claire pour avancer. Le comité d'abord (3 nov.), puis la commission interne de l'enseignement et de l'éducation spécialisés (6 nov.) l'ont approuvée et la soutiennent.

Quelques amendements sont demandés et votés. La résolution est adoptée à l'unanimité (0 abstention).

4. Consultation du Plan d'études romand (PER)

La SPG a estimé que la consultation organisée pour l'enseignement primaire ne présentait pas suffisamment de garanties pour qu'un travail de qualité soit effectué ; le comité a donc préparé une réponse au questionnaire de consultation du PER à soumettre à l'AD. La réponse est présentée dans ses grandes lignes. Pour l'essentiel, elle dit son accord avec le document (+), demande quelques aménagements, et se pose des questions sur l'implantation dans les établissements, se fait du souci par rapport au développement global de l'élève et demande que l'on veille à ce que toutes les disciplines soient réellement honorées et non pas seulement celles des standards d'HarmoS. L'AD donne décharge au comité pour sa réponse. Le comité enverra cette réponse à la CIIP et au SER.

5. Informations du comité – adhésions-démisions

Adhésions et démissions : 48 admissions pour 15 démissions depuis la rentrée. Continuons à motiver les jeunes à adhérer ! On reste autour de 1'500 membres, il faut redresser la barre!

EPI : la phase test des entretiens périodiques individuels (EPI) se poursuit pour les trois niveaux d'enseignement. Il est important, pour qu'une analyse correcte puisse être faite, que le plan soit respecté, à savoir uniquement deux entretiens par établissement primaire, une personne volontaire et une personne tirée au sort, pas avant février 2009 (le formulaire doit d'ici là être revu par la groupe ad hoc).

6. Divers

Cartel : appel à la manifestation du 13 novembre, 18h00 devant le Grand Conseil, pour défendre le 13^e salaire.

Notes : Laurent Vité

Annexe : feuille de présence (au verso)

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE LA SPG 2008-2009 – Feuille de présences AD du 10 novembre 2008 (sièges occupés ; 1 siège = 1 voix)

	RE	Etablissement	nov	fév	mai
01	BE	Hugo-de-Senger			
02	BE	Val d'Arve			
03	BE	Pervenches+Montfalcon			
04	BE	Roseraie+Minoteries			
05	BE	Crêts-de-Champel			
06	BE	Allobroges+square			
07	BE	Seujet+Necker			
08	BE	La Tambourine			
09	BE	Mail+Carl-Vogt			
10	BE	Jacques-Dalphin			
11	BE	Micheli-du-Crest			
12	BE	Pâquis-Centre			
13	BE	Cité-Jonction			
14	BE	Bois-Gourmand+Veyrier			
15	BE	Zurich+Chateaubriand			
16	BE	Pinchat+Troinex			
17	BE	Promenades			
18	BE	Peschier			
19	G1	Versoix-Lachenal			
20	G1	Grottes+Beaulieu			
21	G1	Cointrin+Champs-Fréchets			
22	G1	Sécheron			
23	G1	Cropettes+Vidollet			
24	G1	Bellavista			
25	G1	Meyrin-Boudines			
26	G1	Les Genêts			
27	G1	Meyrin-Monthoux+Village			
28	G1	Gd-Saconnex-Place+Village			
29	G1	Budé+Les Crêts			
30	G1	Gd-Saconnex Pommier+Tour			
31	G1	Collex-Bossy+Pregny Valérie+Fontaine			
32	G1	Ami-Argand+Bon Séjour			
33	G1	Meyrin-Golette+Meyrin-Livron			
34	G1	Trembley 1 et 2			
35	G1	Montfleury 1+2+Céligny			
36	G1	Bellevue-Genthod			
37	G2	Liotard			
38	G2	Avanchet-Jura+Salève			
39	G2	Dardagny+La Plaine+Russin			
40	G2	Satigny-Mairie+Village			
41	G2	Vernier-Place+Poussy			
42	G2	Europe			
43	G2	Balexert+Châtelaine			
44	G2	Ranches 1+2			
45	G2	Caylan+Les Jardins du Rhône			
46	G2	Aïre			
47	G2	Les Ouches			
48	G2	Libellules			
49	G2	Franchises+Vieusseux			
50	G2	Geisendorf			
51	G2	Lignon			
52	G2	Devin-du-Village+Saint-Jean			
53	G2	Charmilles+Charles-Giron			

	RE	Etablissement	nov	fév	mai
54	TH	Pré-Picot			
55	TH	Choulex+Manoir+Gerdil+Vandoeuvres			
56	TH	Pont-Bochet+Puplinge			
57	TH	Collonge			
58	TH	Contamines+Roches			
59	TH	Ferdinand-Hodler+Saint-Antoine			
60	TH	Eaux-Vives+XXX Décembre			
61	TH	Bois-des-Arts			
62	TH	Pt-Senn+Place Favre+Floraire			
63	TH	Chêne-Bougeries+Conches+Montagne			
64	TH	Le Corbusier			
65	TH	Vésenaz			
66	TH	Allières			
67	TH	Meinier+Gy+Jussy+Presinge			
68	TH	Adrien-Jeandin			
69	TH	Anières+Corsier+Hermance			
70	TH	Marcelly+Pavillon Mousse			
71	TH	Vollandes+Montchoisy			
72	TH	Belvédère+Gradelle+De-Haller			
73	VU	En-Sauvy			
74	VU	Bernex-Lully			
75	VU	Onex-Bosson+Bosson UCE			
76	VU	Athénaz+Laconnex+Soral			
77	VU	Onex-Bellecour+Onex-Village			
78	VU	Pré-du-Camp+Serves+Arare+Arves			
79	VU	Confignon+Cressy			
80	VU	Onex-Racettes			
81	VU	Vélodrome+Petites-Fontaines			
82	VU	Compesières+La Bossonaz+Perly			
83	VU	Avully+Chancy			
84	VU	Aire-la-Ville+Cartigny			
85	VU	Tattes+Gros Chêne			
86	VU	Palettes+Bachet-de-Pesay			
87	VU	Lancy-Tivoli			
88	VU	Lany Caroline+Morgines			
89	VU	Petit-Lancy+Cérésole			
90	VU	Bernex-Luchepelet+Robert-Hainard			
91	VU	Onex-Parc			
		Maîtres spécialistes et d'ateliers	nov	fév	mai
01		Arts visuels			
02		Arts visuels			
03		Arts visuels			
04		Arts visuels			
05		Arts visuels			
06		Arts visuels			
07		Musique			
08		Musique			
09		Musique			
10		Education physique			
11		Education physique.			
12		Education physique			
13					
14					

		nov	fév	mai
15				
16				
17				
18				
	Educateurs/enseignants spécialisés	nov	fév	mai
01	Educatrice CMP petits Champel			
02	Enseignante spécialisée CMP Versoix			
03	Enseignante spécialisée Tattes			
04	Enseignante spécialisée Caroline			
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
	Formateurs primaires/universitaires	nov	fév	mai
01	CeFEP Mathématique			
02	CeFEP OSTEPE			
03	CeFEP Education psychomotricité			
04	CeFEP SEDEV			
05	CeFEP Environnement			
06	SEM - Service écoles-médias			
07	UNI FPSE-SSED			
08	UNI FPSE-SSED			
09				
10				
11				
	Autres	nov	fév	mai
01	Titulaire DE (Plantaporrêts)			
02	Titulaire DE (Le Corbusier)			
03	Titulaire DE (UCE Bosson)			
04	Titulaire DE (Crêts de Champel)			
05	Titulaire DE (Tivoli)			
06	Titulaire DM (Avanchet Salève)			
07	Titulaire DM (Franchises)			
08	Titulaire DM (Champs-Fréchets)			
09				
10				
11				
12				
13				

Présent Excusé Vacant

10 nov. 08 : établissements : 62/91 présents, 5 excusés, 24 vacants
autres : 28/60 (max) présents, 4 excusés, 28 vacants